

Avis d'appel à candidatures **Études pour une commande publique artistique**

Maître d'ouvrage

Ville de Caen

Objet

Une procédure de commande publique est engagée pour une œuvre artistique destinée à s'implanter dans la tour Puchot et/ou à son sommet.

Contexte

Le château de Guillaume-le-Conquérant se situe au cœur de la ville de Caen. L'ensemble est classé au titre de la protection des sites (« terre-plein et douves ») depuis 1953 et au titre des monuments historiques depuis 1997. La tour Puchot est l'une des treize tours aujourd'hui situées sur les remparts du château. Construite au XIII^e siècle à l'angle Sud des remparts Nord-Ouest du château, elle fait face à l'ancien rempart de la ville de Caen. Fermée jusqu'alors au public, la tour Puchot est destinée à être ouverte à l'issue des travaux de l'opération B du schéma directeur du château, au cours du printemps 2025. Contrairement à d'autres tours nouvellement restaurées et révélées au public, elle ne sera pas intégrée au parcours d'interprétation du château. Elle fera en revanche partie du parcours de visite du site. La création artistique qui prendra place dans la tour accompagnera et motivera seule son ouverture. Elle s'intégrera en outre à l'ensemble des œuvres du parc artistique constitué par le musée des Beaux-Arts dans l'enceinte du château.

Programme

La première phase de la commande publique artistique porte sur des études esquissant un projet de création artistique pour la tour Puchot du château. L'œuvre sera pensée au regard d'une densité architecturale et culturelle. Elle tiendra compte du rapport qui se joue à l'intérieur de la tour (corps creux situé dans l'enceinte fermée du château) et/ou de celui qui se joue à son sommet (bâti inséré dans un tissu complexe, émergence ouverte sur la ville et ses environs). Elle pourra offrir de multiples points de vue, depuis trois niveaux possibles n'offrant pas aujourd'hui de réelle continuité. On se reportera au cahier des charges pour plus d'informations.

Procédure de passation du marché :

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée ouverte, en application de l'article 27 du décret n°2016 -360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Études

À l'issue du présent appel à candidatures, cinq candidats seront admis à développer les études d'un projet artistique. Une visite commune du site sera organisée pour eux le lundi 2 septembre 2024 à 14 h. À l'issue de cette visite, les candidats remettront les études de leur projet artistique, sous la forme de cinq esquisses ou mises en situation maximum, qui devront parvenir par voie postale, au plus tard le 31 octobre, à l'adresse suivante : Musée des Beaux-Arts, Commande publique artistique tour Puchot, le Château, 14000 Caen. Pour cette phase, chaque candidat admis recevra la somme de 5.000 € TTC. Cette somme globale, forfaitaire et non révisable, inclut tous les frais de conception, de fabrication et d'envoi des documents. Le comité artistique se réserve le droit de réduire ou de supprimer cette indemnité si, à l'issue de la première sélection, une étude rendue est jugée insuffisante.

Modalités de mise en œuvre

Cette commande est conduite par un comité artistique, présidé par l'adjoint au maire de Caen en charge de la culture et du patrimoine et composé de 14 membres, comprenant notamment des élu.e.s, des agents publics (collectivités territoriales et fonction d'État), des artistes et des experts en art contemporain.

Budget :

Pour la réalisation de l'œuvre, l'artiste ou le collectif d'artistes bénéficieront d'une enveloppe forfaitaire de 180.000 euros honoraires compris. Se reporter au cahier des charges pour les informations détaillées.

Calendrier prévisionnel indicatif :

Date butoir de rendu des candidatures : 31 juillet 2024

Présélection des cinq candidats : au plus tôt le 26 août 2024

Remise des études : 31 octobre 2024

Entretien du comité avec les cinq candidats : entre le 5 et le 8 novembre 2024

Voir le cahier des charges pour la suite du calendrier

Les candidatures de cette première phase seront composées de :

Un CV (2 pages maximum)

Un dossier artistique (20 visuels maximum)

Une note d'intention écrite, sans esquisse (4 000 signes maximum)

L'ensemble doit être envoyé sous format PDF au plus tard le 31 juillet 2024 à 14h à l'adresse mba@caen.fr en précisant dans l'objet du mail « Commande publique artistique tour Puchot ».

Critères de sélection des candidatures : engagement professionnel de l'artiste, qualité du travail artistique, adéquation de la lettre d'intention avec le cahier des charges.

COMMANDE PUBLIQUE ARTISTIQUE

TOUR PUCHOT CHÂTEAU DE CAEN

Cahier des charges

Préambule

La Ville de Caen initie un projet de commande artistique pensée pour la tour Puchot, qui est l'une des treize tours situées sur les remparts historiques du château de Guillaume le Conquérant. L'œuvre intégrera le site du château en tenant compte de sa dimension historique sans pour autant en proposer une forme de médiation, de lecture ou de mise en récit. Attentive à la pluralité des espaces et des paysages, elle pourra offrir une multiplicité de modalités de vues et de situations corporelles, dans un rapport avec les espaces intérieurs et/ou extérieurs, le proche et/ou le lointain, la vision centrale et/ou périphérique (liens tour, château, ville, paysage).

Le projet s'inscrit dans le dispositif de la commande publique porté par le ministère de la Culture, dont l'objectif est de diffuser la création contemporaine, d'enrichir notre cadre de vie et le patrimoine national, par la présence d'œuvres d'art en dehors des institutions spécialisées dans le domaine de l'art contemporain. L'État et la Ville de Caen soutiennent l'art de notre temps dans l'espace public, ouvrant à une grande variété d'expressions plastiques parmi lesquelles la sculpture, le design, les nouveaux médias, l'aménagement paysager ou les interventions par la lumière ou le son et la diversité des esthétiques. Caen a rejoint en 2023 le réseau des villes créatives de l'Unesco dans le domaine des arts numériques. Elle fait de la créativité et de l'ensemble des structures culturelles de son territoire un facteur stratégique du développement urbain durable.

Chapitre premier : présentation générale de l'opération

1 Contexte de l'opération

Le château de Caen : un site en cœur de ville, multiple et traversé

Le château de Guillaume le Conquérant est classé au titre de la protection des sites (« terre-plein et douves ») depuis 1953 et au titre des monuments historiques depuis 1997. Entièrement piétonnier, il constitue un lieu de vie en centre-ville, ceint de hautes murailles et bordé de fossés profonds, et pourtant traversé quotidiennement par les habitants : les familles, les promeneurs, les étudiants et les touristes s'y croisent. Le site du château inclut plusieurs lieux de visite ou d'usage, qui sont autant d'entités distinctes, diversement articulées :

- . les vestiges du château médiéval (remparts, tours, donjon, église Saint-Georges, salle de l'Échiquier)
- . le musée de Normandie-château de Caen (collection permanente d'archéologie et d'ethnologie, programmation d'expositions temporaires consacrées aux cultures normandes, équipe scientifique et culturelle chargée de l'étude et de la valorisation du château)
- . le musée des Beaux-Arts (collection de peinture et de gravure européennes du 15^e au 21^e siècle, programmation d'expositions artistiques)
- . le parc de sculptures
- . un parc paysager avec jardin des simples et aires de jeux pour les enfants

. un ensemble de services complémentaires : restaurant Le Mancel, auditorium, salles de réunion ouvertes à la location.

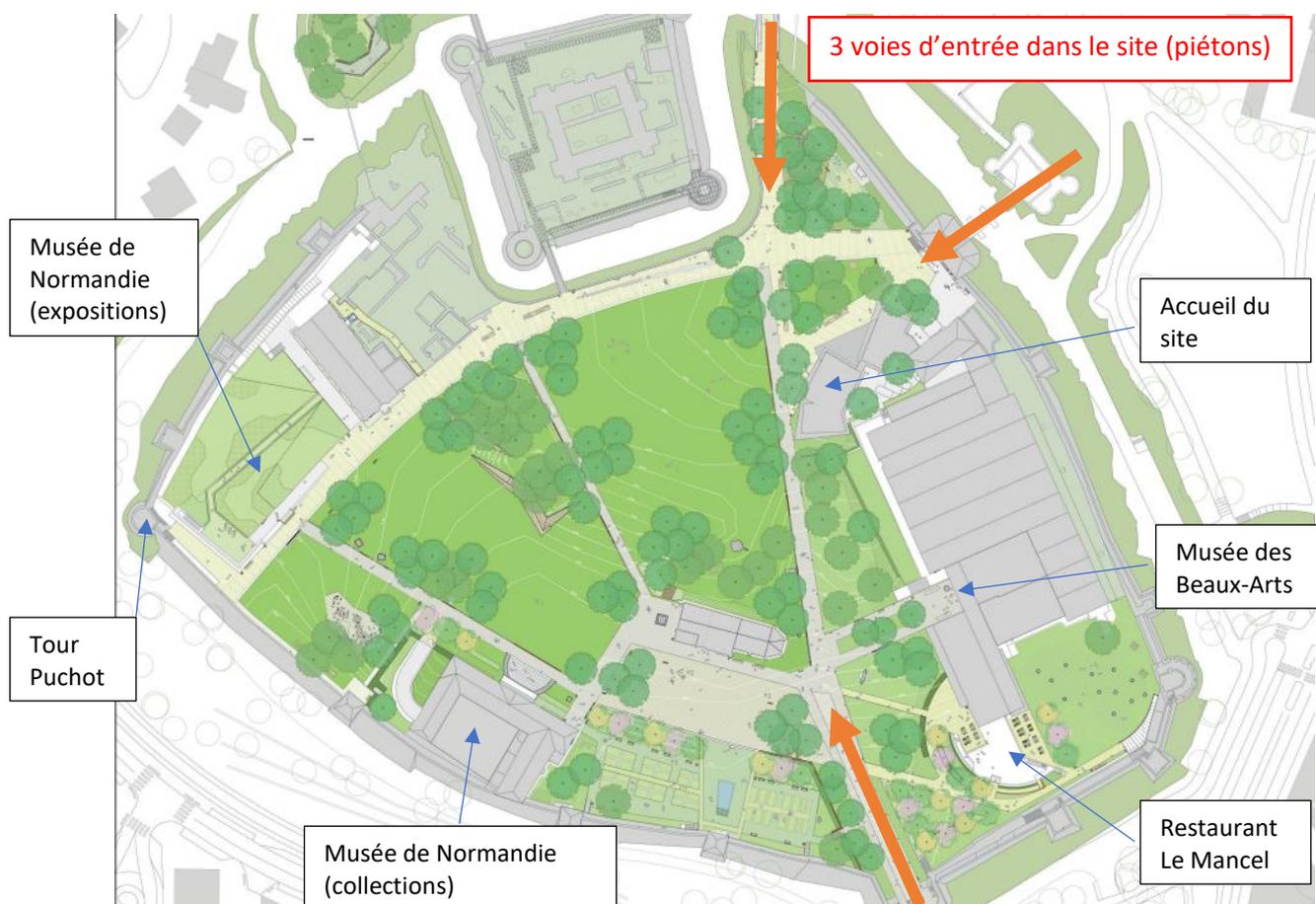
Le site du château est un espace appartenant à la domanialité publique. Il est ouvert librement (hors musées, dont l'accès est payant) chaque jour, de 6 h à minuit.



Le château dans la ville (plan de situation)



Vue aérienne du château dans la ville (rempart Sud)



Les principales entités du site. Les trois voies d'accès.

Le parc de sculptures

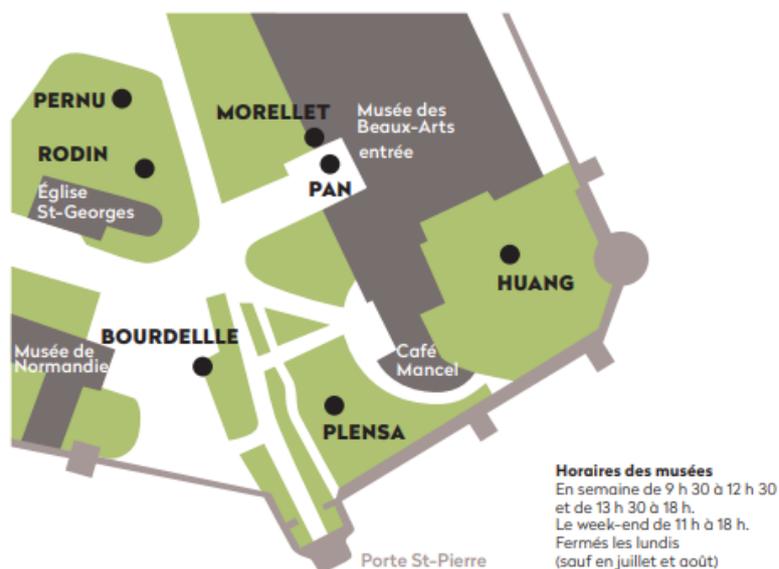
Le parc de sculptures du château a été développé à partir de 2005 aux abords immédiats du musée des Beaux-Arts, qui en est à l'initiative. Les œuvres acquises pour le parc sont inscrites aux inventaires réglementaires du musée. Le parc est aujourd'hui constitué d'œuvres modernes et contemporaines, déposées ou acquises (Bourdelle, Rodin, Marta Pan, Huang Yong Ping, François Morellet, Jaume Plensa, CLARA). En 2015, une création *in situ* en néons de François Morellet est venue s'apposer sur la façade du musée, élargissant les modes d'expression au-delà de la statuaire et expérimentant un premier cadre de commande publique. Le parc de sculptures a vocation à s'enrichir au fil des années et à s'étendre à l'ensemble du périmètre intérieur du château. En mouvement, il accompagne l'évolution du site et la diversité des usages qui s'y inscrivent. Il répond aux grandes orientations définies par le Projet artistique, culturel et touristique du château, clé d'une vision articulée à partir d'une série de dualités :

NATURE ET ESPACE - Un site, des géographies, des aires

HISTOIRE ET ARTS - Une vision, des époques, des récits

PUBLICS ET TERRITOIRE - Des usages, des parcours, des traversées

Les premières œuvres installées dans le parc réinterrogent la figuration humaine, en autant de présences énigmatiques traversées par leur environnement. C'est aussi le cas de la grande tête en fonte de fer, *Lou*, de Jaume Plensa, acquise en 2022. D'autres sculptures ou installations éclairent la poésie et la puissance du végétal. D'autres encore accompagnent la diversité de niveaux du site, lequel offre de multiples hauteurs de vue sur l'enceinte, la ville ou le ciel.



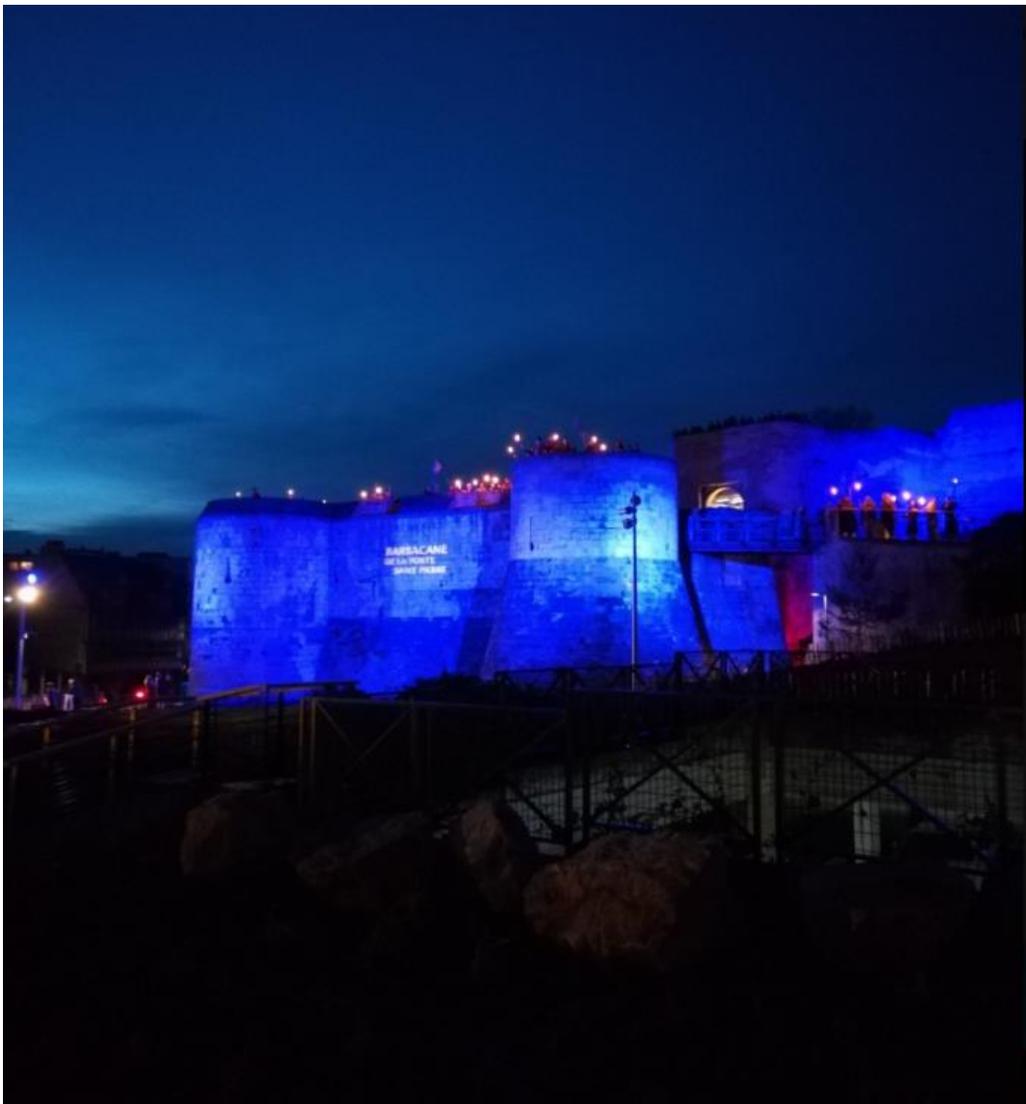
L'opération B du schéma directeur du château : un projet de requalification, zoom sur les tours

La Ville de Caen a engagé un ambitieux projet de requalification et de valorisation du château. Une première phase désormais achevée a concerné les abords extérieurs du château, avec une création paysagère et une mise en lumière des remparts extérieurs, revêtus à la nuit tombée d'un éclairage de couleur bleue sur lequel vient se superposer des cartels lumineux indiquant le nom de chaque tour. Une seconde phase du programme de revalorisation du château prendra fin au printemps 2025. Cette

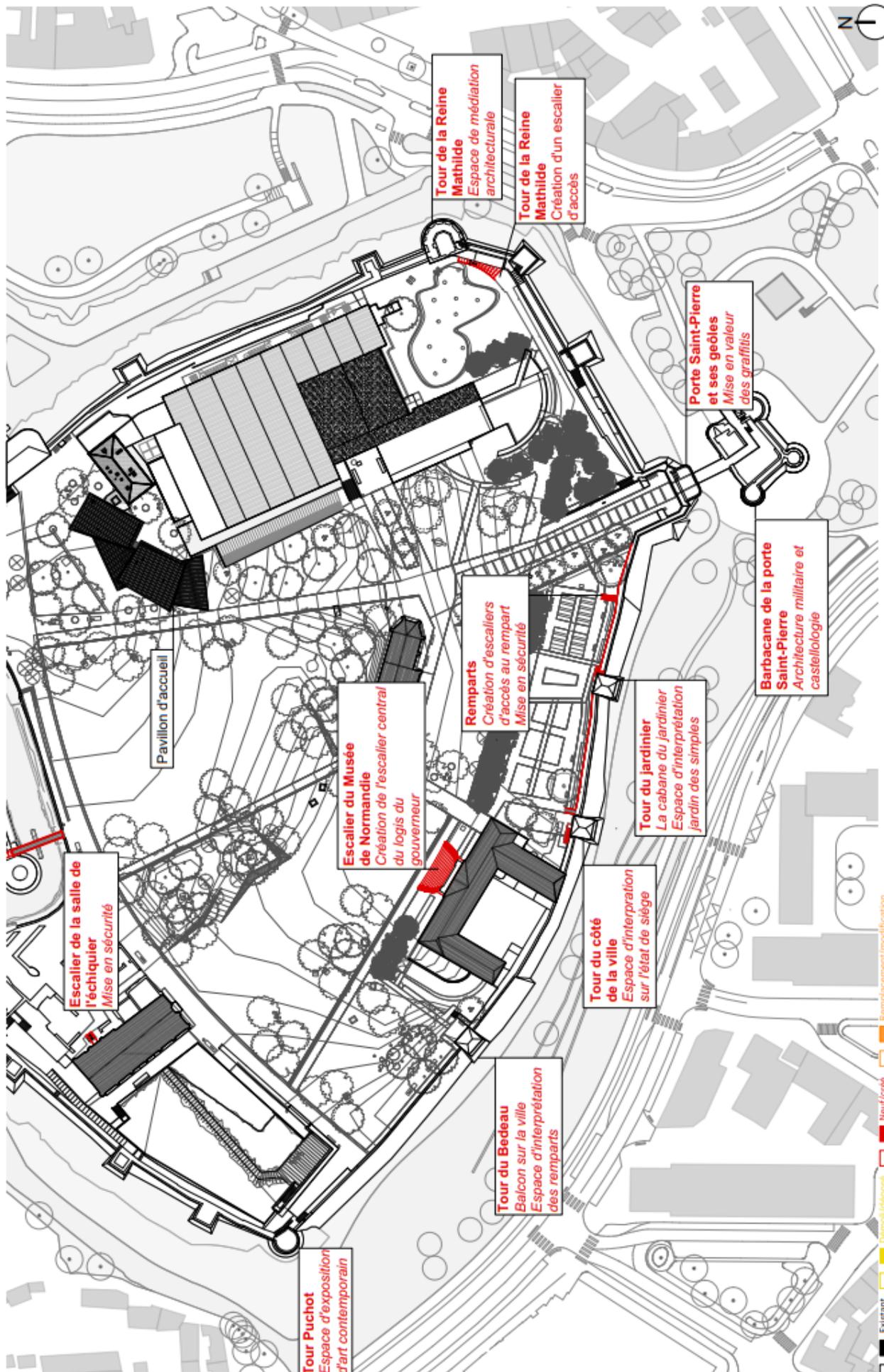
phase, dite opération B, qui concerne le château *intra muros*, a été confiée à une équipe pluridisciplinaire sous la direction du cabinet d'architecte Philippe Prost. Elle inclut notamment :

- . la création d'un nouveau parc paysager, caractérisé par une importante arborisation, distribuée autour d'une grande pelouse pensée à l'image d'une « plage verte » ; le parc intègre un jardin des simples ainsi que des mobiliers de détente et de jeu ;
- . le dessin de nouvelles circulations, allées principales et secondaires ;
- . une mise en lumière du périmètre intérieur (remparts, circulations, points d'intérêt patrimoniaux) ;
- . une signalétique ;
- . l'ouverture du donjon médiéval au public (création de deux passerelles) ;
- . l'ouverture de certaines tours des remparts au public (création d'un parcours d'interprétation) ;
- . la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil commun à l'ensemble des entités du site (château et musées).

Cinq tours situées sur le rempart Sud-Ouest des remparts seront pour la première fois ouvertes à la visite. Toutes abriteront des dispositifs de médiation, intégrés au parcours d'interprétation du château, sauf la tour Puchot, qui seule est destinée à devenir le cadre et l'objet d'une création artistique contemporaine autonome et pérenne.



Éclairage nocturne des remparts depuis la ville (extérieur)



Le comité artistique chargé de la mise en œuvre et du suivi du projet

La commande artistique pour la tour Puchot est un projet de la Ville de Caen, qui en est l'initiatrice et maître d'ouvrage. Appuyé par la Direction générale des Affaires culturelles de Normandie, le comité artistique chargé de la mise en œuvre et du suivi du projet est présidé par Patrick Nicolle, adjoint au maire chargé de la culture et du patrimoine. Il se compose de treize autres personnes : Laurine Courtois (Drac Normandie, Architecte des bâtiments de France), Pauline Guélaud (Drac Normandie, conseiller arts plastiques), Gabin Maugard (Ville de Caen, conseiller de quartier centre-ville, élu en charge du Millénaire de la Ville), Héloïse Peroys (Ville de Caen et Communauté urbaine Caen la mer, directrice générale adjointe, ressources à la population), Jean-Marie Levesque (Ville de Caen, directeur du musée de Normandie-château), Emmanuelle Delapierre (Ville de Caen, directrice du musée des Beaux-Arts, responsable du parc de sculptures du château), Mathias Courtet (GIP Millénaire, responsable des projets arts plastiques), Julie Laisney (École supérieure arts et multimédia Caen-Cherbourg, directrice des relations extérieures), Mathilde Johan (Frac Normandie Caen, responsable de la médiation), Vincent Auvray (galerie L'unique, Caen), Marie-Thérèse Champesme (Villa La Brugères, Arromanches) et Véronique Joumard (artiste plasticienne). Le comité artistique ainsi constitué validera chacune des étapes de réalisation du projet, et veillera à la bonne exécution de la commande.

2 Objectifs de l'opération

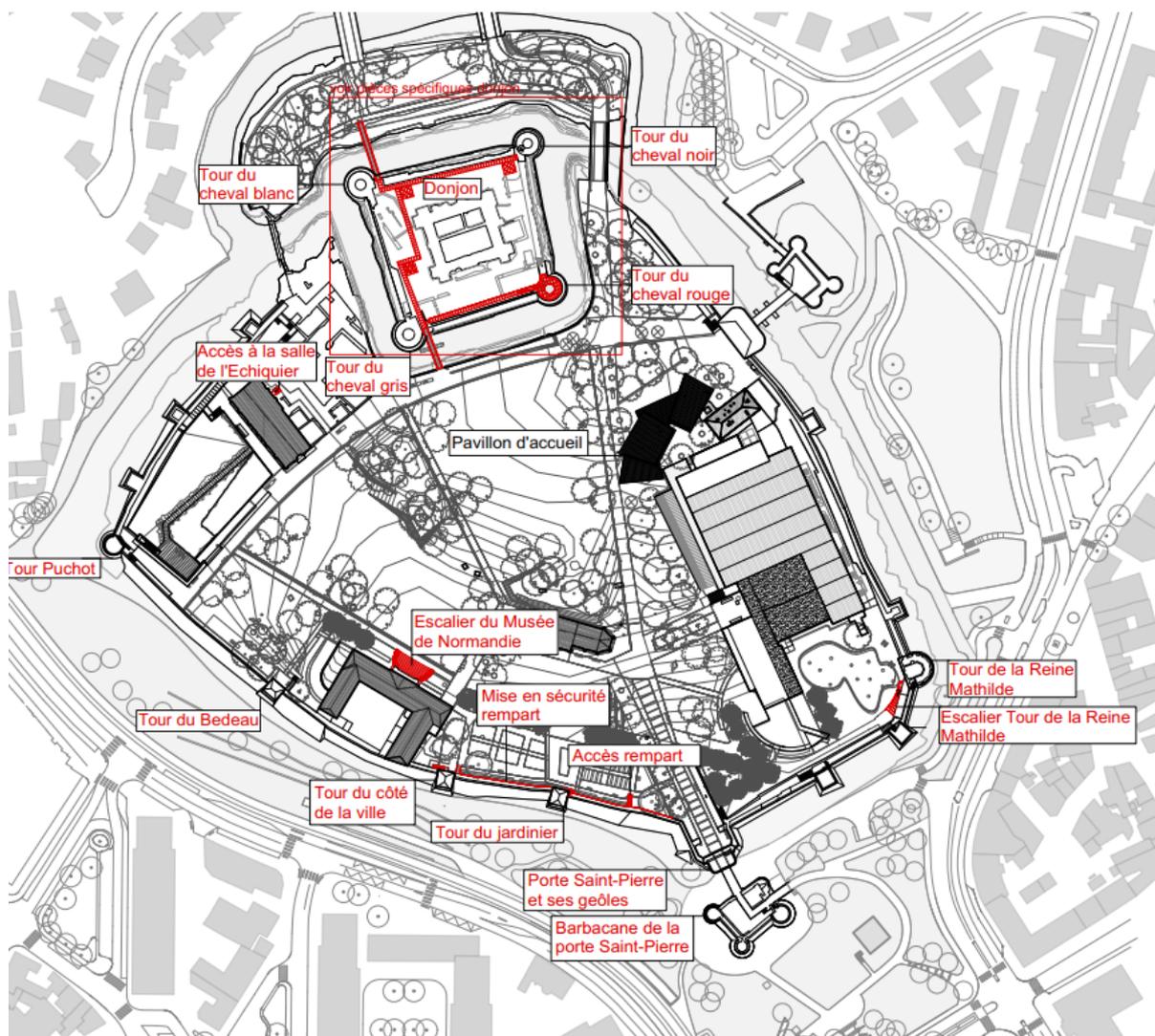
La Ville de Caen, en tant que commanditaire pour le parc de sculptures du château développé à l'initiative de son musée des Beaux-Arts, est engagée dans un ambitieux projet de réaménagement du site du château, dans ses volets historiques, paysagers et artistiques. Nouvel élément du parc de sculptures pensé selon des modalités élargies - détaché des abords immédiats du musée des Beaux-Arts et créé *in-situ* par le biais de la commande publique -, l'œuvre proposée constituera dans le même temps l'une des composantes du projet du château. Elle accompagnera la réouverture du château au printemps 2025.

Désireuse de célébrer les mille ans de sa riche histoire, la Ville de Caen porte une politique de valorisation de l'ensemble de son récit historique, artistique et scientifique qui se traduira en une année de programmation exceptionnelle tout au long de l'année 2025. Le château et les projets qui y prennent place constituent l'un des volets et sites d'inscription majeurs du projet du Millénaire. Le programme pour les arts visuels dans le cadre du Millénaire de Caen est pensé autour de la problématique « voir 1000 ans & revoir 1000 ans ».

En 2025, l'achèvement de deux années de travaux correspondant à l'opération B du schéma directeur du château, coïncidera avec la célébration du Millénaire de la ville. Tout au long de l'année, la Ville de Caen portera un programme de festivités historiques, de créations contemporaines et de rendez-vous pensés autour de la rencontre entre les arts et les sciences. Des sculptures et des installations seront pour l'occasion commandées à des artistes vivants, pour prendre place dans les espaces publics de la ville. La création de la tour Puchot, pensée pour le parc de sculptures déployé à l'intérieur du château de Caen, sera inaugurée à l'occasion du Millénaire de la ville.

3 Cadre de l'opération

L'œuvre prendra place à l'intérieur et/ou au sommet de la tour Puchot. Elle n'entravera pas les dispositifs de circulation existants et respectera les contraintes liées au classement du château au titre des monuments historiques.



Description de la tour Puchot (note d'Alban Godfrois, musée de Normandie-château)

La tour Puchot est l'une des treize tours existant aujourd'hui sur les remparts historiques du château. Elle est, comme l'ensemble de l'enceinte castrale, construite en pierre de Caen directement extraite et travaillée sur place.

La tour Puchot est un édifice circulaire à base tronconique situé dans l'angle occidental du château. Construite en moyen appareil calcaire régulier, elle a un diamètre de 8,10 m, avec une épaisseur de murs de 2 m au rez-de-chaussée. Il s'agit d'une construction attribuable à Philippe Auguste, au début du XIII^e siècle.

L'édifice comporte trois niveaux, tous de plan circulaire. Accessible depuis la face interne de la tour, le rez-de-chaussée, surmonté d'un plancher, comportait plusieurs archères, dont une seule est encore conservée. Le premier étage est de disposition assez similaire, mais il est couvert d'une voûte en coupole vraisemblablement attribuable au XVI^e siècle. On y entre par une porte précédée d'un escalier qui vient de la courtine sud-est. Enfin, le niveau sommital est aujourd'hui une plateforme dont la disposition est sans doute assez tardive, probablement du XVI^e ou du début du XVII^e siècle.

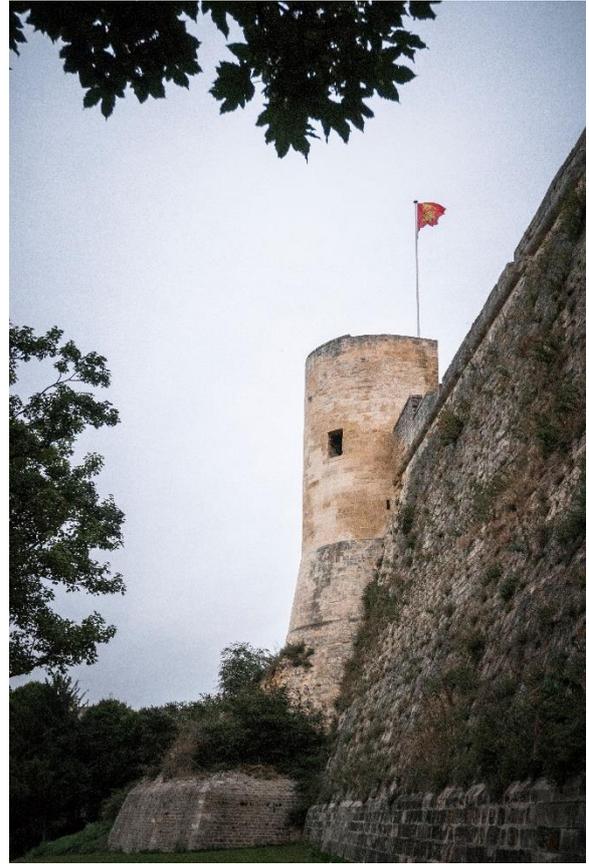
Initialement, elle était coiffée d'une toiture sans doute en poivrière et était équipée de hourds, comme l'indique un texte du XV^e siècle. Elle comportait peut-être aussi des créneaux.

De nos jours, le premier et le dernier étage sont reliés par un escalier rampant en pierre accolé à la face interne de la tour, permettant de faire communiquer les chemins de ronde des courtines attenantes. Il s'agit d'une disposition assez tardive (XVI^e siècle, voire plus récent). À l'origine, la communication se faisait probablement au moyen d'un escalier de bois ou une échelle à l'intérieur de la tour ou, éventuellement, d'un escalier de bois à l'extérieur.

La tour commande la courtine sud-est, mais, contrairement à l'habitude dans l'architecture philippine, elle ne commande pas, ou très peu, la courtine nord-est, laquelle était construite beaucoup plus haut pour s'adapter au profil du terrain, plus élevé au nord du château. À partir de l'installation du cavalier d'artillerie vers le début du XVII^e siècle, la tour fut reliée à ce dernier par une maçonnerie et la plateforme sommitale fut intégrée à ce dispositif.

L'édifice ne comporte aucun élément de confort (latrines, fenêtre, cheminée). Sa fonction était sans doute purement défensive et symbolique. La tour dominait le point de liaison entre la muraille du château et l'enceinte (disparue) de la ville, à proximité d'une porte ouvrant sur le faubourg Saint-Julien (le boulevard dégagé à la place des fossés et de la muraille conserve des traces significatives de l'encontre urbaine.)

Au cours des siècles, cette tour a fait l'objet de nombreux remaniements (remplacement du plancher, installation de la voûte du premier étage, réparations des maçonneries, remplacement du couverture de la porte du premier étage, bouchage d'archères, remplacement d'archères par une canonnière et une fenêtre...), qui n'ont guère modifié sa disposition mais qui ont significativement altéré les maçonneries d'origine.



Extérieur de la tour Puchot depuis la ville (rue de Geôle) © Studio Crea Planet



© P. Delval



© philippe Delval

La tour depuis l'intérieur de l'enceinte castrale © P. Delval

4 Calendrier prévisionnel de l'opération

Sous réserve de l'avancement des travaux du comité artistique, le calendrier prévisionnel de l'opération sera le suivant :

- . Au plus tôt le 26 août, ou septembre 2024 : pré-sélection par le comité artistique de cinq artistes invités à remettre une esquisse de projet.
- . 31 octobre 2024 : réception des études.
- . Novembre : sélection du projet lauréat.
- . Janvier 2025 : validation du projet par le comité et la maîtrise d'ouvrage.
- . Février 2025 : validation du projet par le conseil national pour l'œuvre dans l'espace public.
- . Mars-avril 2025 : réalisation de l'œuvre.
- . Mai 2025 : inauguration.

Chapitre deuxième : programme de l'opération

1 Définition

Une tour, trois niveaux

(voir Annexe 2, cahier d'images techniques)

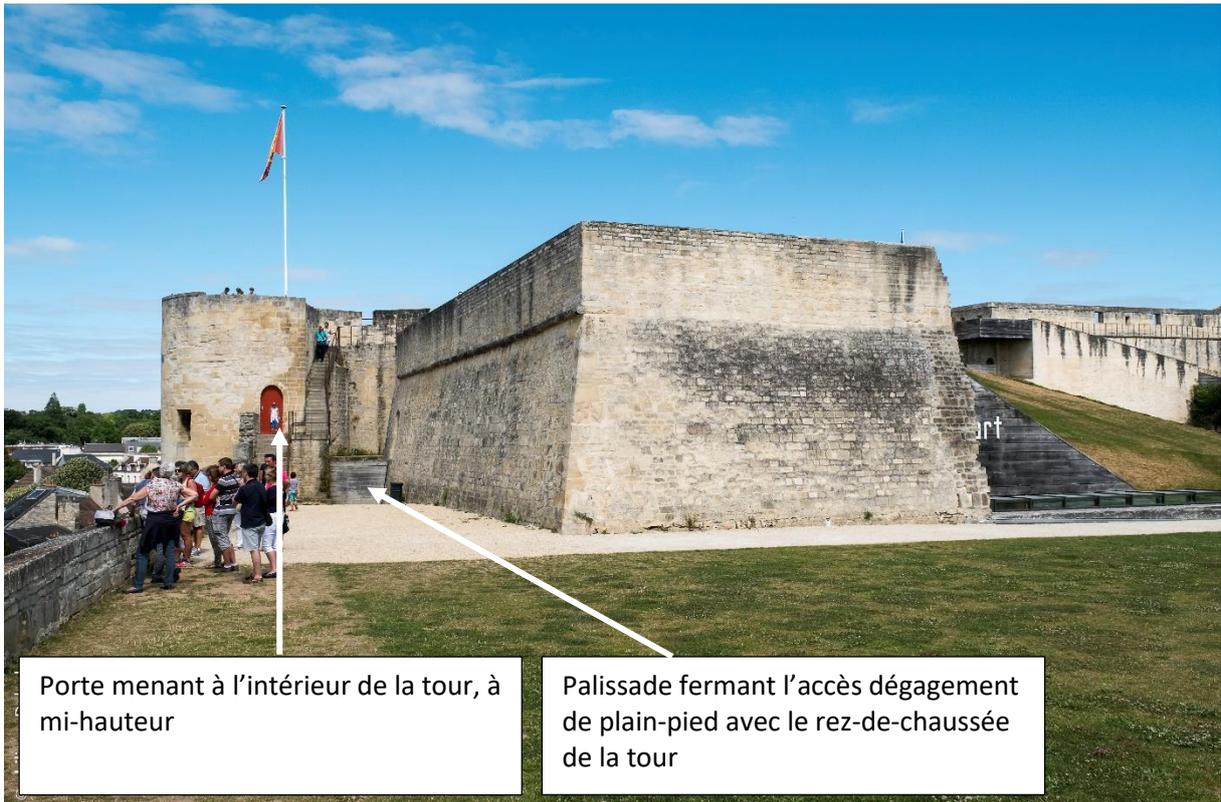
L'œuvre artistique peut prendre place à l'intérieur et/ou au sommet de la tour Puchot. Il existe trois niveaux d'accès à la tour :

1. Le rez-de-chaussée de la tour n'autorise et n'autorisera pas la déambulation des visiteurs. Il permet en revanche un accès technique. Il ne présente pas d'aménagement au sol.
2. L'étage inscrit à mi-hauteur de la tour est accessible pour les personnes valides, depuis un palier situé dans la montée des escaliers du rempart. Là, une porte ouvre sur deux marches descendant vers une petite coursive circulaire métallique à garde-corps sur laquelle les visiteurs seront amenés à circuler (plan annexe 2).

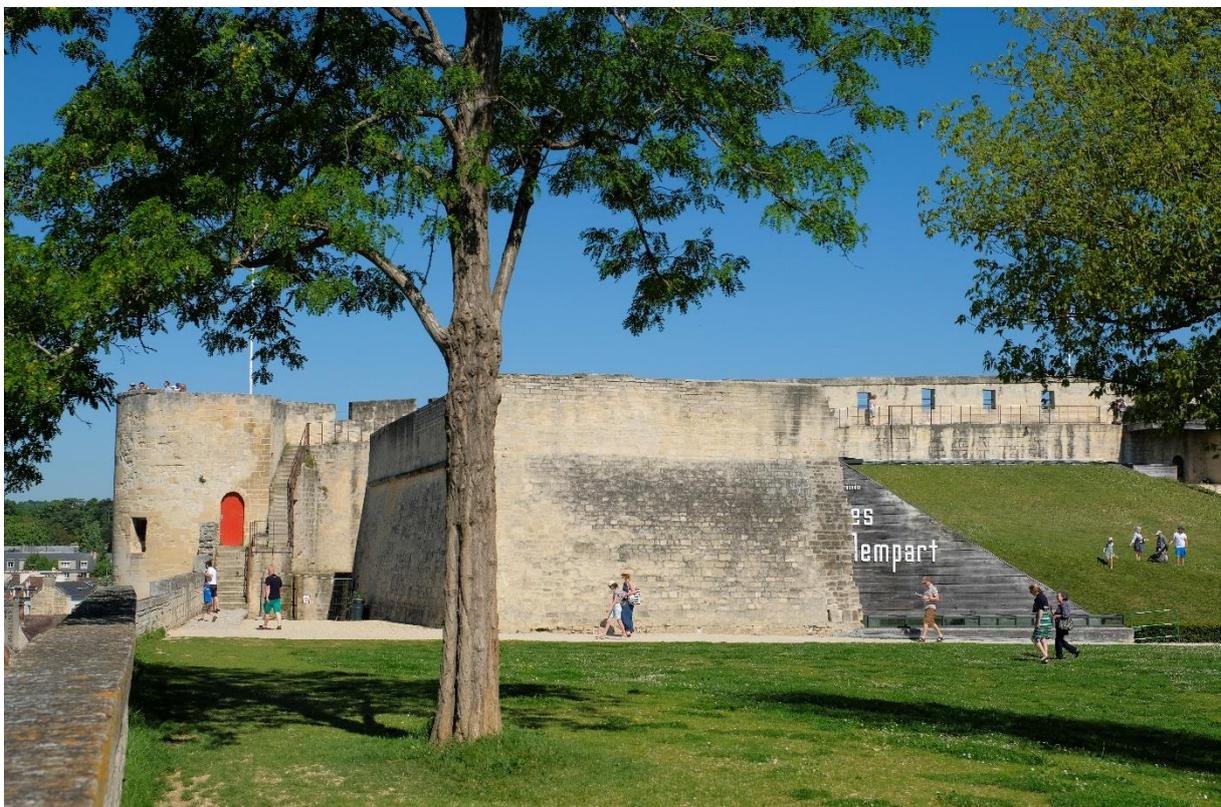
L'espace intérieur de la tour est visible d'un seul tenant, depuis le rez-de-chaussée (vision en plongée) jusqu'à la voûte (vision en contre-plongée). La coursive se tient à 4 mètres au-dessus du sol. À l'exception d'une ouverture rectangulaire sur la ville, le lieu est clos. L'intérieur de la tour est coiffé d'une voûte en cul-de-four. La largeur intérieure de la tour est de 6 mètres environ. Sa hauteur sous voûte est de 7 m 65.

3. Au sommet des escaliers du rempart, la tour est coiffée d'une plateforme ouverte, bordée de murs s'élevant par degrés, présentant une hauteur successive de 1 m 20, 1 m 38 puis 1 m 50. La terrasse sommitale présente une dalle entièrement dégagée (à noter que le pavoisement visible sur les photos sera supprimé). Elle ouvre sur le chemin de ronde situé sur le rempart Nord du château et offre un point de vue sur la ville et ses environs.

Du haut de la tour, on décèle les traces du rempart de la ville qui lui fait face, dans le faubourg Saint-Julien vingt mètres plus loin, au-delà de la rue de Geôle. On découvre aussi, au-delà, la relation de Caen à un paysage rural quasi immédiat.



La tour depuis l'intérieur de l'enceinte castrale (vue de la terrasse d'artillerie sous laquelle est située la salle des remparts, espace d'expositions du musée de Normandie) © P. Delval



La présence des arbres



© philippe Delval

Le pavoisement au sommet de la tour est amené à disparaître



Depuis le sommet de la tour : vue sur la ville



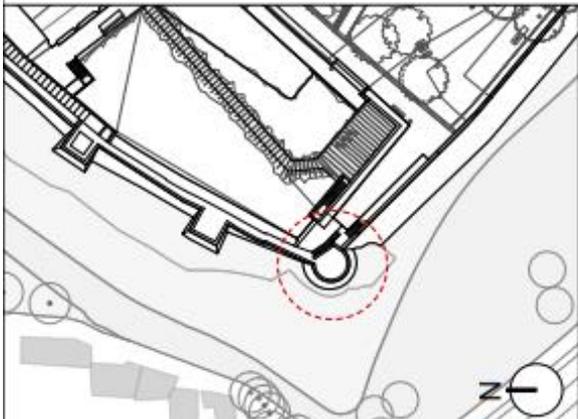
Depuis le sommet de la tour : vue sur l'intérieur du château, départ du chemin de ronde, rempart Nord-Ouest



La ville bordant le rempart en 1963



Les vestiges des anciens remparts de la ville face à la Tour Puchot, de l'autre côté de la rue de Geôle





L'intérieur de la tour vue depuis le niveau intermédiaire, sur la coursive

2 Programme artistique

La commande artistique de la tour Puchot s'intégrera dans le périmètre patrimonial et historique du château et viendra, dans le même temps, enrichir et élargir le parc de sculptures initié et développé par le musée des Beaux-Arts depuis 2005. Ce dernier souligne et concilie différentes composantes propres au site, lequel est à la fois naturel (un parc végétal installé sur un piton rocheux) et bâti (les remparts de Guillaume le Conquérant), historique (multiplicité des périodes de construction-destruction) et actuel (la vie du château en cœur de ville, lieu de jonction vers l'université). Les œuvres implantées ouvrent ou organisent de nouveaux points de vue au sein d'un site où les parcours restent multiples et mobiles.

Cela se rejoue de manière particulièrement sensible à l'endroit de la tour Puchot. Celle-ci offre un nouvel espace autonome jusqu'alors inaccessible au public. Elle ouvre en outre à son sommet une autre hauteur et de nouveaux points de vue, tant sur le périmètre intérieur du château que sur la ville et ses alentours. La découverte de la tour se fait en plusieurs étapes. Discontinuité des espaces et des paysages, articulation complexe des hauteurs et des lieux d'inscription de la vue, sont les thématiques du projet de commande artistique pour la tour Puchot. L'œuvre proposée prendra place à l'intérieur

et/ou au sommet de la tour Puchot. Elle offrira une ou des expériences sensibles à tous les publics, hors PMR.

L'œuvre pourra être de toute nature propre aux arts plastiques et visuels. Elle pourra s'appuyer sur le son, la lumière, le volume, la création cinétique, etc. Néanmoins, les caractéristiques propres à l'implantation excluent *a priori* les œuvres sans matérialité pérenne (œuvres de nature uniquement performative), celles demandant au préalable des travaux de génie civil ou une intervention sur les sites (restauration ou ravalement, par exemple). Une attention particulière au respect de l'environnement et aux enjeux de lutte contre la pollution, notamment à travers le choix des matériaux employés, leurs conditions de leur production et de leur acheminement, sera en outre bienvenue.

Il sera demandé à l'artiste, à l'appui de son œuvre, une note de présentation de celle-ci et sa participation à une rencontre de présentation de l'œuvre, après sa réalisation, avec les usagers des lieux.

3 Programme technique

La mise en œuvre et le fonctionnement de l'œuvre d'art ne devront pas être de nature à remettre en question les fonctionnements techniques, organisationnels et structurels du site. Ils seront définis dans le respect strict des contraintes liées à l'inscription du site au titre des monuments historiques. Ils devront également tenir compte des aménagements de l'atelier d'architectes Philippe Prost (annexe 2).

L'œuvre, notamment par son poids ou sa volumétrie, ne devra pas engager de pathologies sur l'édifice. Ce principe induit que, pour la réalisation, la ou les pièces devront passer par les ouvrages existants sans modification. Si un recouvrement est nécessaire, il devra être compatible avec la bonne perspiration des matériaux (pierre de Caen). Si des fixations sont à prévoir, elles resteront légères de manière à être faites dans le joint de la pierre uniquement.

Au rez-de-chaussée de la tour, une emprise au niveau du sol est possible. Un espace de passage de 60 cm devra être laissé autour de l'œuvre ou des installations.

Au premier étage, à l'intérieur de la tour, des éléments peuvent être fixés à la courive ou au niveau de la voûte en pierre, moyennant une étude technique préalable.

Au dernier étage, au sommet de la tour, des éléments légers peuvent être fixés dans le joint des pierres du rempart. La dalle au sol, quant à elle, ne sera pas percée. Si des éléments devaient y prendre place, ils seraient lestés et non fixés, et l'artiste veillera à ce qu'ils ne gênent pas l'écoulement des eaux. L'œuvre devra pouvoir être déposée pour permettre, le cas échéant, des travaux d'étanchéité sur la terrasse. L'artiste portera enfin une attention particulière aux problématiques liées à la prise au vent. Il laissera un passage de 90 à 120 cm dégagé tout autour de l'œuvre afin de permettre la circulation des visiteurs. Le poids de l'œuvre et des éléments de lestage n'excédera pas 500 kg.

L'attention de l'artiste est attirée sur le fait que l'œuvre ne fera pas l'objet d'une surveillance humaine.

L'artiste veillera à ne pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur dans le cas d'une installation artistique dans l'espace public ; notamment l'ensemble des normes françaises éditées par l'AFNOR, le code du travail (hygiène, sécurité et conditions de travail), le règlement sanitaire départemental...

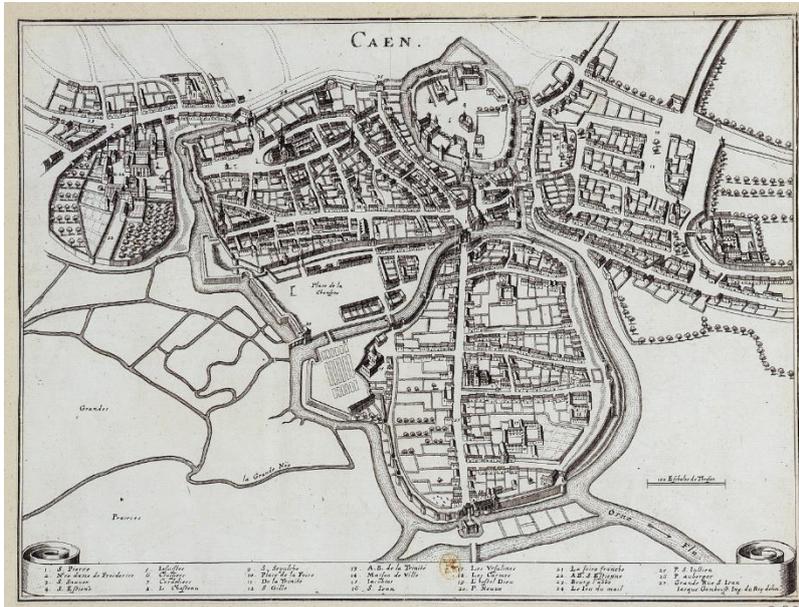
Au moment de l'achèvement des réalisations de l'œuvre d'art, la pose d'un cartel indiquant l'auteur, le titre de l'œuvre et sa date, sera effectuée. L'œuvre n'étant pas accessible aux personnes à mobilité réduite, l'artiste pourra concevoir une présentation spécifique (vidéo, entretien, simulation 3 D,

maquette...) destinée à être présentée dans l'église Saint-Georges ou dans le bâtiment d'accueil du château. Cette présentation fera, le cas échéant, l'objet d'un contrat à part entre l'artiste et le maître d'ouvrage.

À l'appui de la note susmentionnée de présentation de l'œuvre (cf. programme artistique), il est demandé à l'artiste de rédiger une note d'installation et de fonctionnement de l'œuvre d'art. Il devra être fait mention, dans cette note, des conditions précises de maintenance et d'entretien de l'œuvre d'art, des coûts d'entretien et de fonctionnement estimés. Dans la mesure où il ne sera pas alloué d'autre budget que celui prévu pour la maintenance des espaces, l'entretien courant de l'œuvre d'art devra être simple et n'imposer aucun coût supplémentaire ni aucune difficulté particulière. Cet entretien sera confié aux équipes techniques du pôle des ressources mutualisées des musées et du château. Les responsables de l'œuvre d'art, la maîtrise d'ouvrage, prévoiront et s'assureront des conditions de son entretien et de sa maintenance. Si la notion des coûts de maintenance, de fonctionnement et d'entretien de l'œuvre d'art, demeure une contrainte ferme et réelle à sa mise en œuvre, elle ne doit cependant pas constituer en soi un obstacle à sa conception.

ANNEXE 1

Le château de Caen, note historique (Jean-Marie Levesque, directeur du musée de Normandie-château de Caen) :



Si une occupation antérieure a été décelée en contrebas du vaste éperon calcaire portant le château, aux environs de l'église Saint-Pierre, la fondation du complexe castral n'intervient sans doute pas avant le principat de Guillaume-le-Conquérant, au milieu du XI^e siècle. Celui-ci va puissamment contribuer à la structuration d'une ville qui se développe autour de trois pôles : le Bourg-le-Duc (puis Bourg-le-Roi), en contrebas du site fortifié, et les deux bourgs monastiques établis autour des deux monastères qui reçurent les dépouilles du roi Guillaume et de son épouse Mathilde, l'Abbaye-aux-Hommes et l'Abbaye-aux-Dames. Dès l'établissement de cette ville nouvelle destinée à constituer, après Rouen, une seconde capitale de la Normandie, le très vaste château (5,2 hectares hors défenses avancées), qui domine la vallée marécageuse de l'Orne et de l'Odon, forme donc le pôle central d'une agglomération polynucléaire.

Le site fortifié s'articule dès l'origine en deux ensembles : au nord, la résidence palatiale, au sud, un quartier d'habitat associé à la paroisse Saint-Georges. L'enceinte maçonnée précédée d'un profond fossé est établie à partir de la fin du règne du Conquérant (†1087). Elle était dépourvue de flanquements mais probablement sommée de hourds. Une tour-porte s'ouvrait dans la courtine nord, alors qu'un autre accès – mal défini – permettait d'atteindre la ville, à l'emplacement de l'actuelle porte Saint-Pierre. Les vestiges de la résidence ducale, exhumés par Michel de Boüard, sont composés d'une série de bâtiments dont la fonction demanderait une relecture et qui doivent désormais être analysés en y intégrant des découvertes récentes extérieures à cette zone. Elle comprend au moins la classique trilogie aula, camera et capella, à laquelle il faut ajouter des cuisines. Vers le sud, l'église Saint-Georges, attestée en 1082 mais dont le plus ancien état visible n'est pas antérieur à la fin du XI^e siècle, est le seul vestige aujourd'hui perceptible du quartier urbain qui s'est développé dans ce secteur.

Le XII^e siècle est marqué par d'importantes campagnes de construction. Dans l'espace palatial, la tour maîtresse quadrangulaire édiflée sous l'égide d'Henri I^{er} Beauclerc, vers 1120, est placée à proximité de la tour-porte septentrionale. La vaste salle de l'Échiquier a longtemps été attribuée au même duc-roi, mais une hypothèse récente propose de le rendre à son prédécesseur Robert Courteheuse. D'autre part, des fouilles récentes ont révélé la présence d'une autre grande salle du XII^e siècle à l'extrémité

nord-ouest du site, qui oblige à repenser l'organisation d'ensemble de cette résidence. Enfin, le flanquement de la courtine par des tours de plan quadrangulaire a longtemps été attribué à Henri II Plantagenêt mais l'étude précise de la courtine nord-ouest révèle une chronologie plus complexe de ces constructions. Une prison est également attestée dès cette période, à proximité de la porte des Champs.

Après la conquête de la Normandie (1204), Philippe Auguste fit envelopper la tour maîtresse d'une chemise cantonnée de quatre tours circulaires, précédée d'un profond fossé et sur laquelle s'appuient divers bâtiments. Cette défense supplémentaire amena la disparition de la tour-porte primitive, relayée par le châtelet de la porte des Champs, établi au milieu de la courtine orientale. La date de construction de deux flanquements cylindriques regardant la ville – la tour Puchot et la tour dite de la reine Mathilde –, souvent rapportée au même souverain, demanderait une nouvelle analyse. De même, la mise en place d'une fausse-braie ou boulevard (appelée Roquette, Garenne ou Contregarde dans les sources d'époque moderne) au nord du château a parfois été attribuée à cette phase, mais elle pourrait être plus tardive. La barbacane placée devant la porte des Champs pose également des problèmes de chronologie.

Avec l'arrivée du roi de France, la ville de Caen est reléguée au rang de chef-lieu de bailliage. Au XIV^e siècle, on sait que cet officier est installé au château, ce qui permet le maintien d'une activité notable. Deux forges successives sont construites à l'ouest de l'Échiquier à partir du XIII^e siècle. Le XIV^e siècle est marqué par d'importants travaux dans la chemise de la tour maîtresse. L'espace interne est fortement remblayé et un bâtiment abritant la salle de la reine, associée à une chapelle, ainsi qu'une vaste cuisine et son cellier, sont établis contre la courtine occidentale. Le manoir du châtelain se dresse désormais contre la face sud de la tour maîtresse. C'est à partir de ce siècle que les sources textuelles révèlent la densité du bâti dans la partie sud de l'enceinte : maisons et *masnages*, manoirs ou *hostels* alternent avec des jardins. Des maisons contemporaines sont également attestées à proximité de la forge et le logis du Roi, mentionné à partir de 1338, sert de résidence aux baillis ou aux capitaines du château. C'est, au plus tard, à partir du XIV^e siècle que les espaces situés en contrescarpe du fossé sont progressivement urbanisés, le long des rues qui contournent le château.

L'adaptation du château à l'artillerie à poudre et les constructions consécutives à la guerre de Cent Ans demeurent modestes. La structure la plus emblématique de cette période est la barbacane établie devant la porte Saint-Pierre entre 1438 et 1445, pendant l'occupation anglaise.

Les deux siècles suivants demeurent parmi les plus mal connus de l'histoire du site. Notons que, vers 1500, le chœur de l'église Saint-Georges est rebâti en style gothique tardif et, durant la première moitié du XVI^e siècle, la forge royale perd son usage premier pour devenir une vaste écurie. Au cours de la période moderne, le château évolue vers un lieu de garnison et perd progressivement sa fonction stratégique. On installe alors des remblais destinés à renforcer les courtines et à porter des pièces d'artillerie contre les courtines nord et est. Les bâtiments médiévaux sont convertis en arsenal et en magasin à poudre tandis que de nouveaux bâtiments sont édifiés pour loger les troupes. Le logis du Roi, désormais dénommé logis du Gouverneur, reçoit en 1682 la façade classique qui subsiste aujourd'hui. Parallèlement, alors que des prisons furent installées hors du château dès l'occupation anglaise, le pouvoir judiciaire se renforce en contrebas du site avec la création du présidial en 1552 et son implantation le long de l'actuelle rue de Geôle. Il s'adjoindra le siège du bailliage et les prisons jusqu'au XVIII^e siècle. La destruction de la tour maîtresse débute en août 1793 et la porte Saint-Pierre comme sa barbacane sont alors fortement endommagées. La destruction du château par le décret de la Convention se limite néanmoins à ces atteintes.

Après l'Empire, le château de Caen retrouve la fonction de caserne qu'il abritait à l'époque moderne mais c'est à la suite de la défaite de 1870 qu'il reçoit un régiment d'infanterie, alors qu'il vient d'être déclassé comme place-forte (5 juin 1867). L'afflux des troupes entraîne la construction d'un long

casernement établi dans l'emprise de l'ancienne tour maîtresse (1877) puis d'un nouveau bâtiment perpendiculaire, près de la porte des Champs (1901). Des constructions plus modestes prennent place dans l'angle nord-ouest de l'enceinte et à l'emplacement de l'actuel musée des Beaux-Arts. La nouvelle fonction des bâtiments médiévaux et modernes (salle de l'Échiquier, église Saint-Georges, logis du Gouverneur) dénature fortement leur architecture. La protection du site au titre des Monuments historiques débute toutefois en 1913. Elle ne devint globale qu'en 1953.

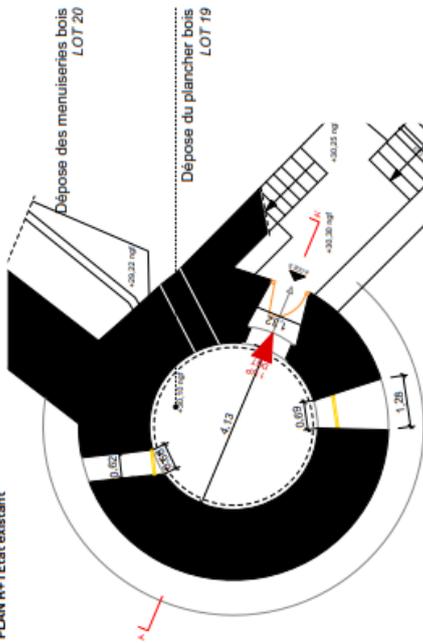
Les bombardements de 1944 altèrent plus fortement encore les bâtiments du château et la restauration du site, à partir de 1962, s'inspire d'un plan de 1650, mettant à bas les structures héritées de la caserne et un certain nombre de structures antérieures trop endommagées. Le site, cédé au Ministère de la reconstruction en 1946 puis à la ville de Caen en 1956, devient alors un espace patrimonial, qui voit successivement l'ouverture du musée de Normandie (1963) puis l'implantation du musée des Beaux-Arts (1970 et 1994). Les îlots d'habitat présents le long de la contrescarpe sont presque totalement remplacés par des espaces verts, si l'on excepte le bâti ancien conservé dans quelques ruelles donnant sur la rue de Geôle.

ANNEXE 2
 Cahier d'images technique
 Cabinet d'architectes Philippe Prost

TOUR PUCHOT

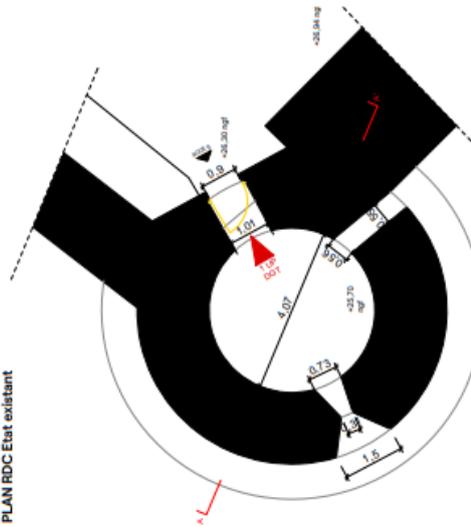
Sur la base des relevés réalisés par AMB Architecture en avril 2021, et des relevés complémentaires effectués sur site par ADPP.

PLAN R+1 Etat existant



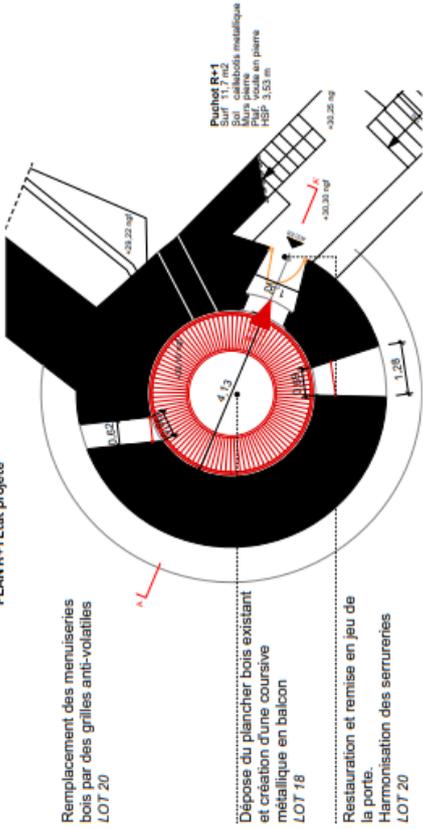
Puchot R+1
 Surf: 13,4 m²
 Sur: bois
 Murs: pierre
 Plaf: voûte en pierre
 HSP: 4,2 m

PLAN RDC Etat existant



Puchot RDC
 Surf: 15,4 m²
 Sur: bois
 Murs: pierre
 Plaf: voûte en pierre
 HSP: 4,2 m

PLAN R+1 Etat projeté

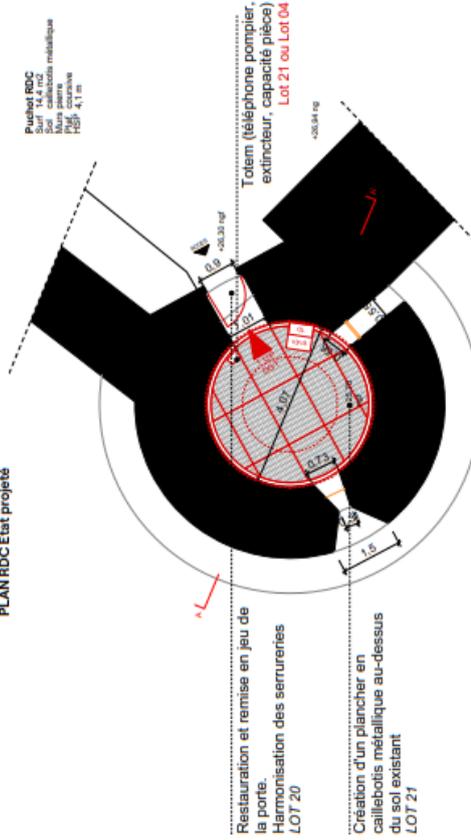


Remplacement des menuiseries bois par des grilles anti-volantes LOT 20

Dépose du plancher bois existant et création d'une courserie métallique en balcon LOT 18

Restauration et remise en jeu de la porte. Harmonisation des serrures LOT 20

PLAN RDC Etat projeté



Restauration et remise en jeu de la porte. Harmonisation des serrures LOT 20

Création d'un plancher en caillbotis métallique au-dessus du sol existant LOT 21

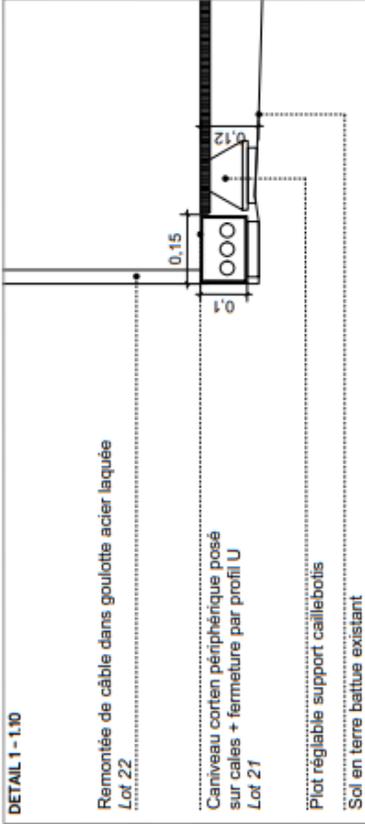
Totem (téléphone pompier, extincteur, capacité pièce) Lot 21 ou Lot 04



TOUR PUCHOT

Sur la base des relevés réalisés par AMB Architecture en avril 2021, et des relevés complémentaires effectués sur site par AAPP.

DETAIL 1 - 1.0



Remontée de câble dans goulotte acier laquée
Lot 22

Caniveau corten périphérique posé
sur cales + fermeture par profil U
Lot 21

Plot réglable support caillebotis
Sol en terre battue existant

DETAIL 2 - 1.20

Garde-corps métallique à barreaudage
vertical fer rond \varnothing 20mm, pose sur platine
Lot 21
Éclairage barrette LED en applique
sur le garde-corps
Lot 22

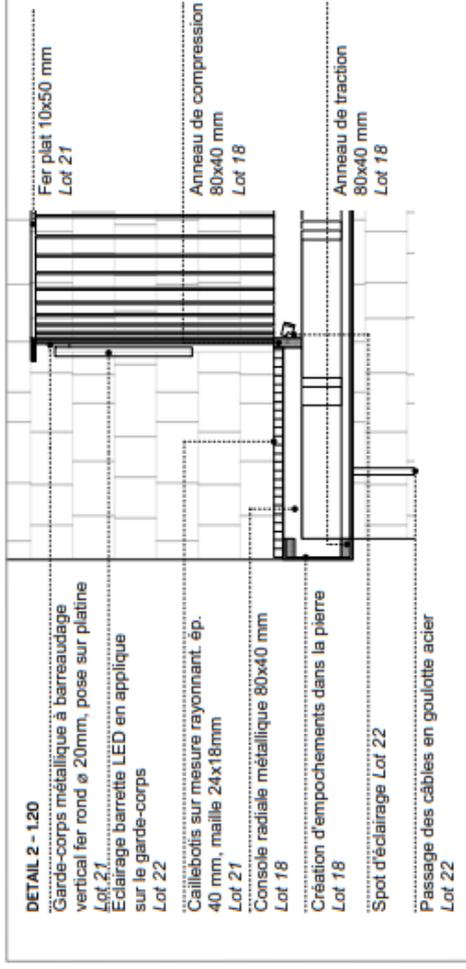
Caillebotis sur mesure rayonnant. ép.
40 mm, maille 24x18mm
Lot 21

Console radiale métallique 80x40 mm
Lot 18

Création d'empochements dans la pierre
Lot 18

Spot d'éclairage Lot 22

Passage des câbles en goulotte acier
Lot 22

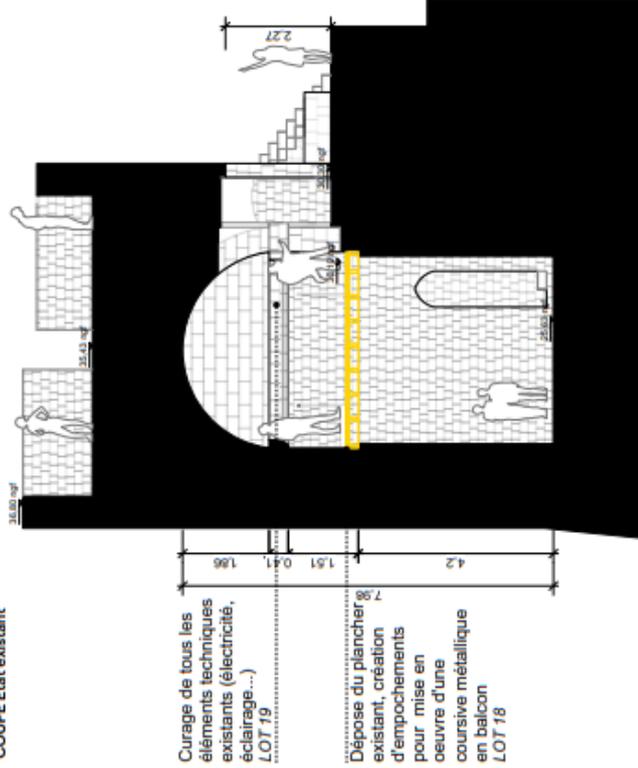


Fer plat 10x50 mm
Lot 21

Anneau de compression
80x40 mm
Lot 18

Anneau de traction
80x40 mm
Lot 18

COUPE Etat existant



Curage de tous les
éléments techniques
existants (électricité,
éclairage...)
Lot 19

Dépense du plancher
existant, création
d'empochements
pour mise en
œuvre d'une
coursive métallique
en balcon
Lot 18

COUPE Etat projeté



Espace de présentation
d'une oeuvre contemporaine

Terrasse accessible
Élanchéité à
reprendre
(hors périmètre)

Reprise ponctuelle de
pierre, rejointement.
Nettoyage et
brossage à sec
Lot 19

Coursive métallique \varnothing
en balcon
Lot 18

Alimentation en
électricité et
éclairage, passage
des câbles en
goulotte acier et
caniveaux
Lot 22

Garde-corps à
barreaudage en fer
rond \varnothing 20mm
Lot 21

Création d'un caniveau
corten technique en
périphérie de la tour
pour passage des
réseaux.
Désolidarisation
caillebotis métallique/
murs pierre/ sol terre
battue.
Lot 21

Echelle 1/100e
0 1 2 5 10m

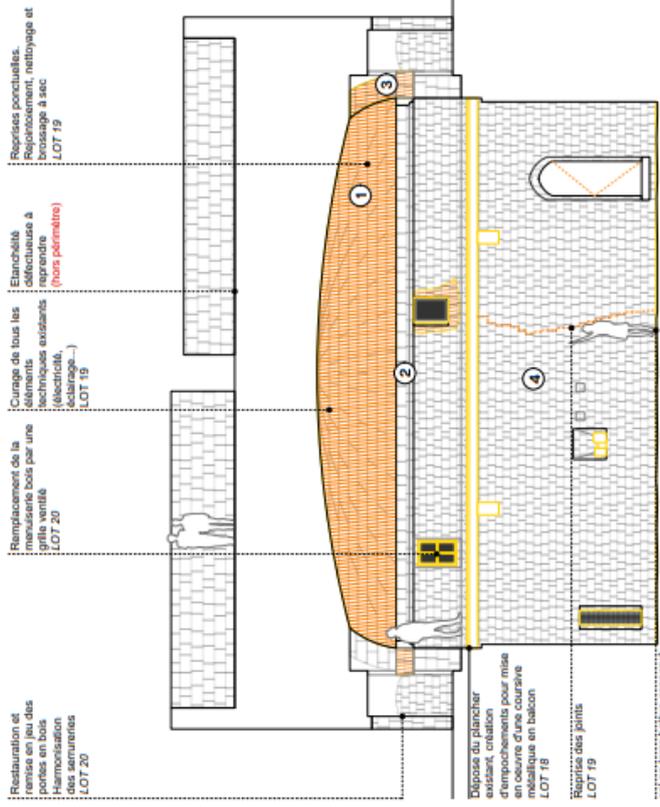
Existing Demolished/removed New/created Replacement/modification

TOUR PUCHOT

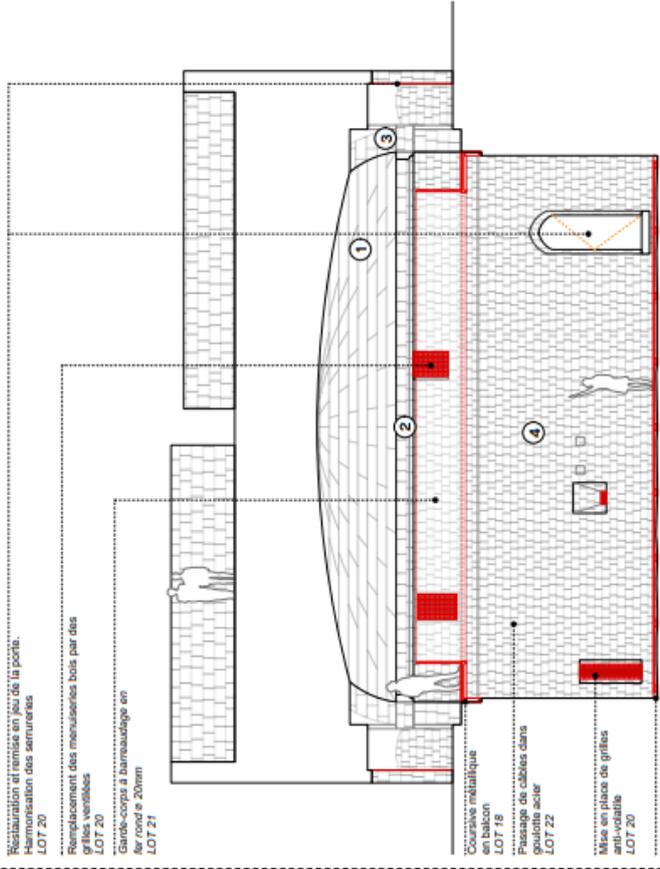
Sur la base des relevés réalisés par AMB Architecture en avril 2021, et des relevés complémentaires effectués sur site par AAPP.

Développé de façade intérieur existant avec diagnostic 1, 100

- Reprise des joints
- ☒ Présence de traces d'humidité



Développé de façade intérieur projeté 1, 100

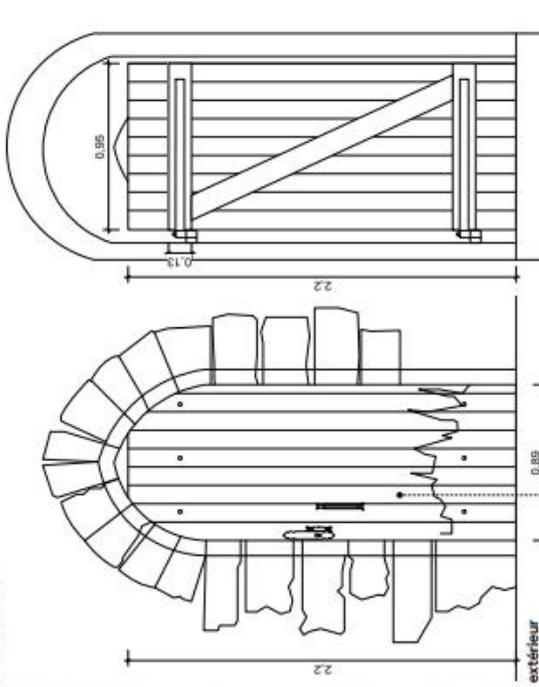


TOUR PUCHOT

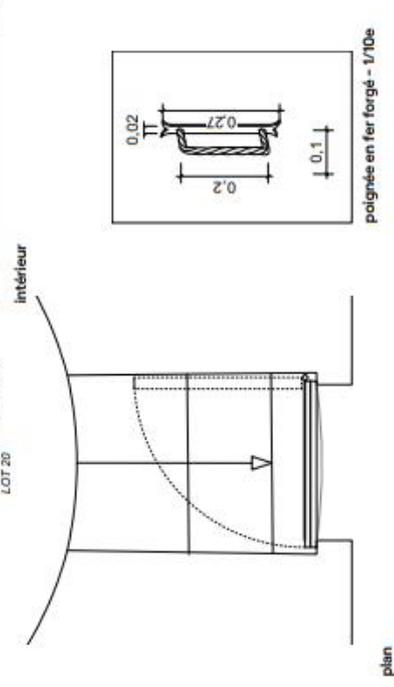
Sur la base des relevés réalisés par AMB Architecture en avril 2021, et des relevés complémentaires effectués sur site par AAAPP.
 Repérage et relevés des menuiseries à remettre en jeu



Porte du RDC



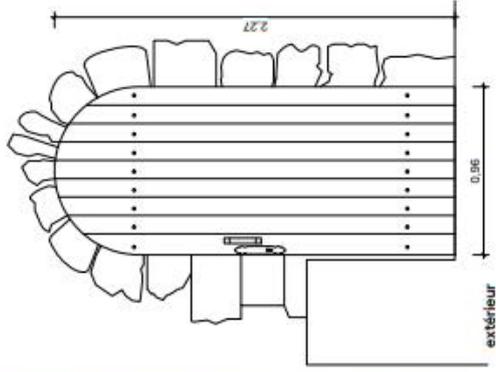
RDC



plan



Porte du R+1

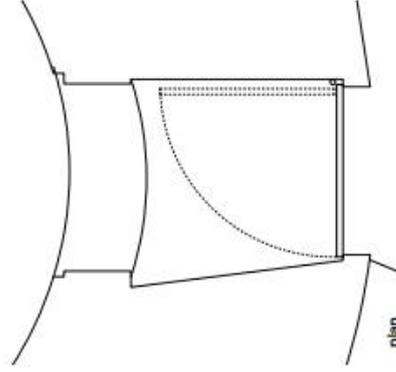


extérieur



R+1

Porte en bois à lames
 conservation des ferronniers et
 poignées.
 LOT 20



plan

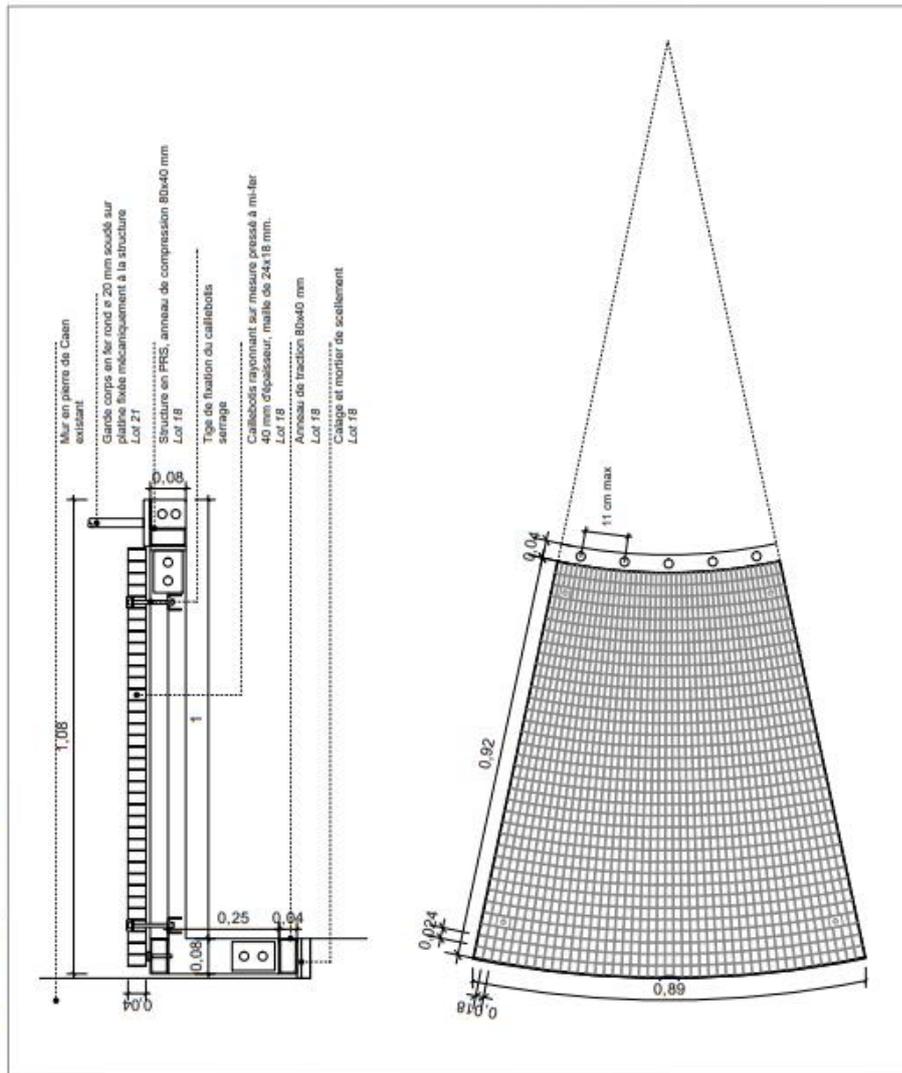
Echelle 1/25e



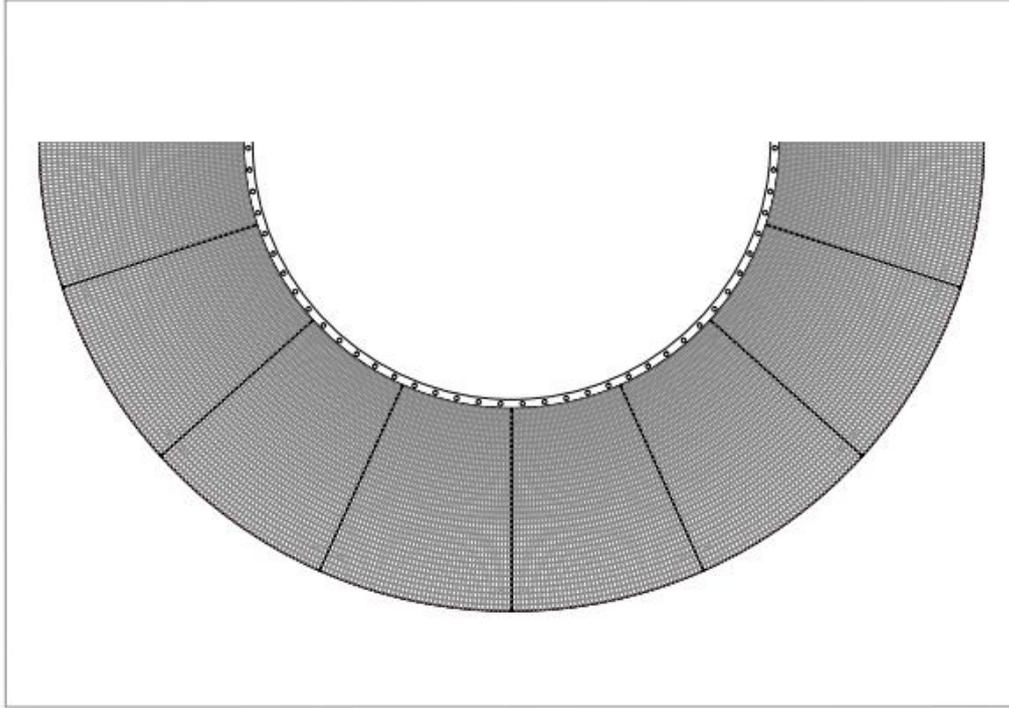
TOUR PUCHOT

Sur la base des relevés réalisés par AMB Architecture en avril 2021, et des relevés complémentaires effectués sur site par AAPP.

Détail du caillebotis rayonnant - 1/10e



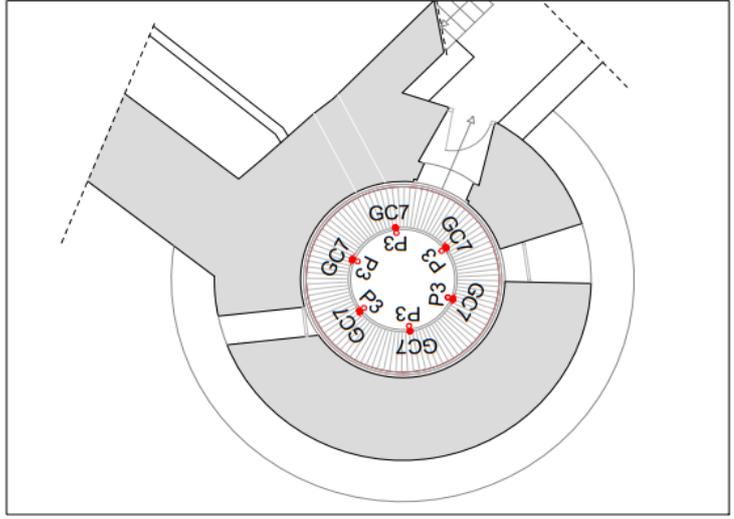
Détail du caillebotis - Demie passerelle - 1/20e



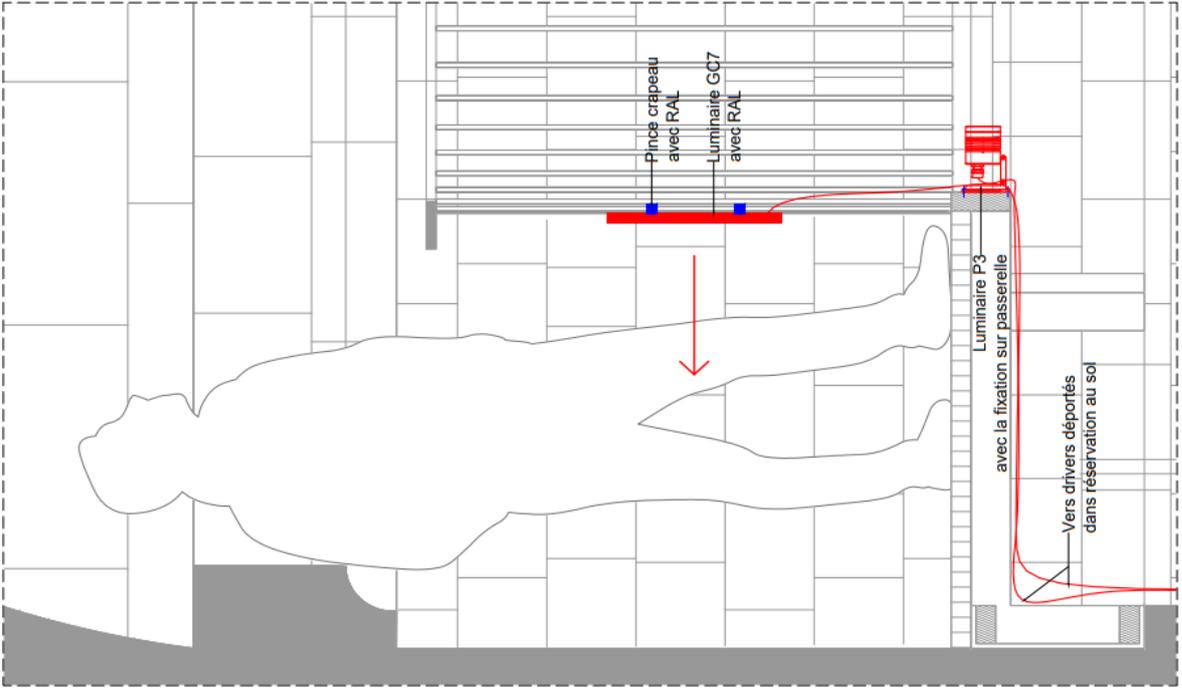
Existant
 Diminution
 Neuf/créé
 Remplacement/modification



Image de la référence P3



Plan - Ech. 1:100



Zoom 1 - Ech. 1:10

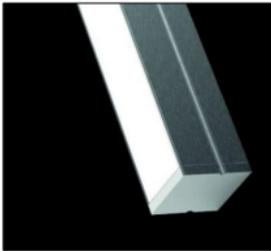
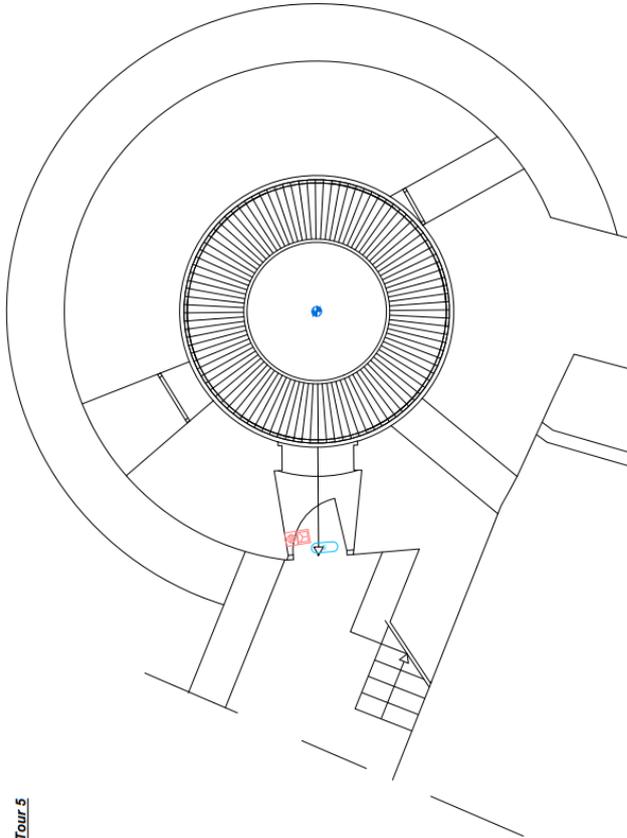


Image de la référence GC

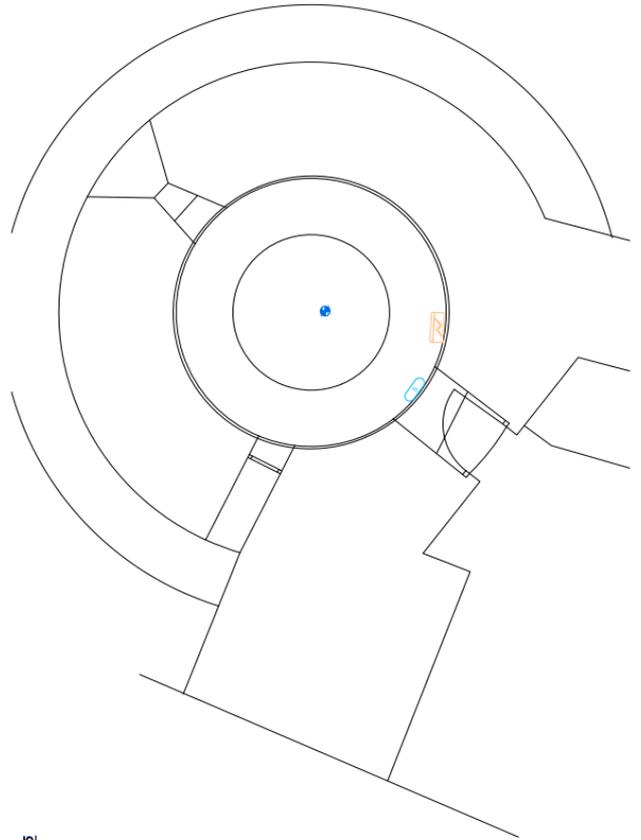


Coupe - Ech. 1:100

REZ DE CHAUSSEE Tour 5



SOUS-SOL Tour 5



LEGENDE	
	Projeteur led orientable
	Luminaires led sailli étanche
	Quadrille
	Armure électrique
	Silo d'éclairage d'évacuation - 45 lumens / 1 heure
	Directeur de mouvement 300°
	Prise de courant monophasée USA
	Tableau d'alimentation nouvelle type 4

**REAMENAGEMENT DU CHATEAU DE CAEN
NOUVEL ACCUEIL DES PUBLICS
TOURS, REMPARTS ET TRESORS CACHES**



AAPP/7
BUREAU D'ARCHITECTURE
PHILIPPE PROST

PRO

EL04

Plans de principe Electricite des tours

03/06/2022

Modifications



MATRISE D'OUVRAGE	Caen la mer Ville de Caen	Photage Cheffe de projet Sylvain Directeur du Château - Carole V Direction des Bâtiments Patrimoine Monuments Historiques Hôtel de ville, Esplanade Jean-Marie Loozev - 14027 Caen Cedex c.vilpoux@caenla-mer.fr - 02 31 30 45 97
MOE - ARCHITECTE MANDATAIRE	AAPP/ Atelier d'Architecture Philippe Prost	Cheffe de projet: Aurélie Lopes 11, rue d'Uzès - 75002 Paris caen@prost-architectes.com - 01 40 26 70 51
MOE - PAYSAGISTE	ALP/ Agence Lavigne Paysagistes	Chef de projet : Jean-Baptiste Tatin 6 Place Louis XIII - 94150 Rungis jb.tatin@agence-lavigne.fr - 01 46 87 25 91
MOE - CONCEPTION LUMIERE	816'	Chef de projet : Tristan Ballef 53 Boulevard de Strasbourg - 75010 Paris t.ballef@81-6lumiere.com - 01 70 69 00 82
MOE - BET STRUCTURE	EYP Ingénierie	Chef de projet : Eric Pitalier 10 rue de Valenciennes - 75019 Paris e.pitalier@eyp-ingenierie.com - 01 83 81 04 83
MOE - BET VRD	OGL	Chargé affaires : Remy Festy, Aurélie Olivier 17 rue de Valenciennes - 75019 Paris remy@ogl.fr - 01 41 58 55 72
MOE - BET FLUIDES THERMIQUE	WOR Ingénierie	Chef de projet : Clément Bourak 30 Chemin de la Plaqueute - 76130 Mont-Saint-Aignan c.bourak@bet-wor.com - 02 35 59 79 50
MOE - ECONOMISTE	BMF	Cheffe de projet : Laura Ballef 220 Route de Charovines - 38140 Le Rivier d'Appri laure.ballef@bmf-conseil.fr - 04 76 93 46 51

Légende : code couleur

PROJET	EMETTEUR	PHASE	TYPE	IDENT	FORMAT	N° PROJET	INDICE
							E

Eclairage intérieur des remparts



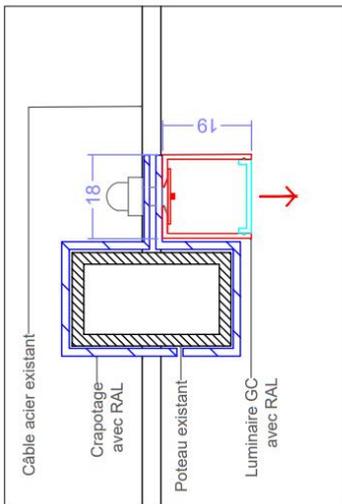
Repérage sur site



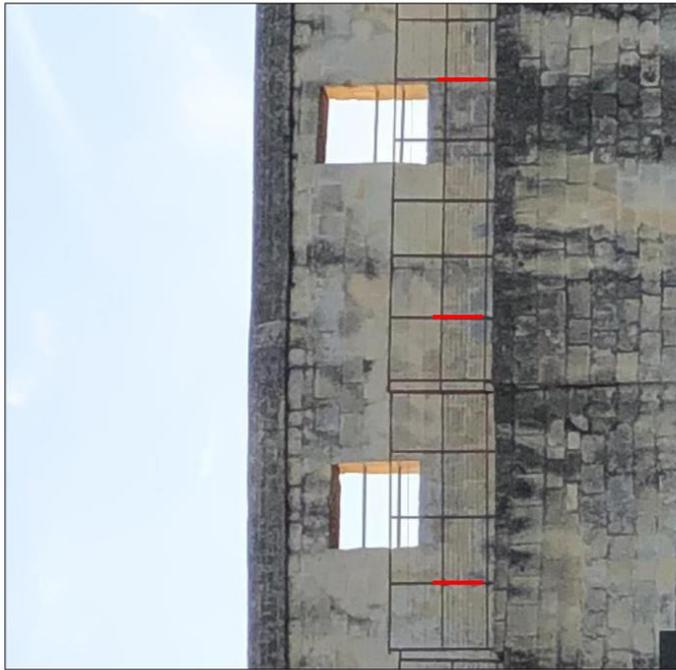
Drivers élanches dans serrurerie acier RAL à fixer en sous face



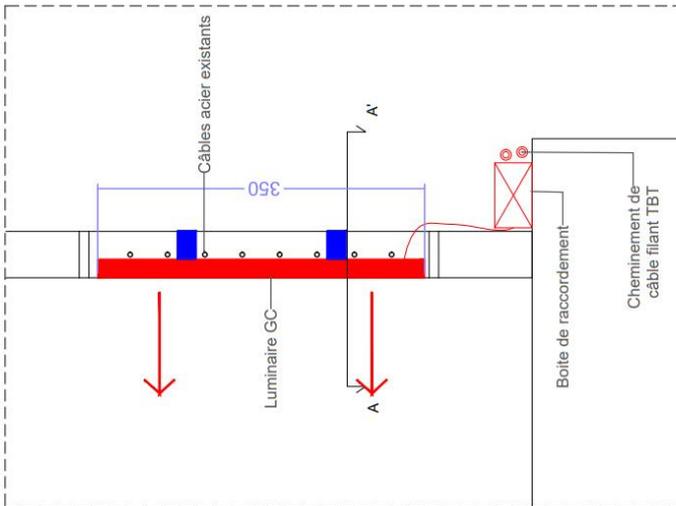
Photo de repérage des drivers



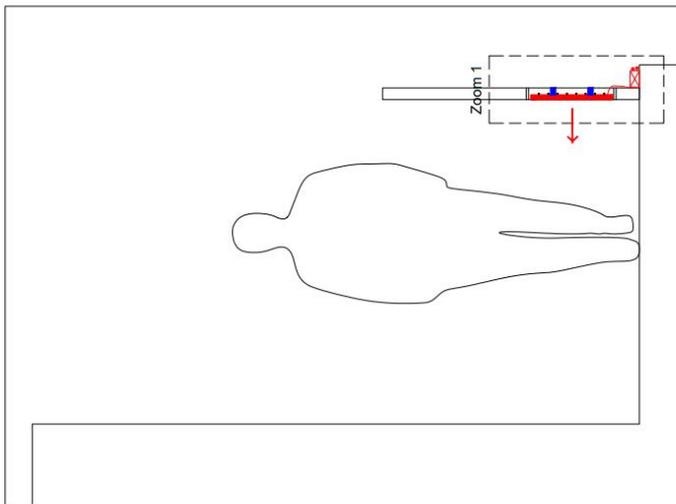
Plan de coupe AA' - Ech. 1:1



Repérage sur site



Coupe GC - Ech. 1:20



Coupe GC - Ech. 1:20